



Au rôle structurant des murets en pierre sèche, s'associe celui d'offrir un espace de plantation, ainsi qu'un linéaire d'assises ombragées. Depuis ce belvédère surplombant le village, la vision panoramique de la cité et des gorges du Brian et de la Cesse est impressionnante.



AIRES DE STATIONNEMENT

MINERVE (Hérault - 34)

Parc de stationnement de Minerve



PROGRAMME

Stationnement dans un site classé

Minerve, cité cathare, reçoit chaque année plus de 350 000 visiteurs. Ce village médiéval s'est construit sur un piton rocheux, forteresse naturelle, qui exclut toute possibilité de stationnement en nombre dans ses ruelles tortueuses et étroites. Dans ce site classé, comprenant le village et les gorges de la Cesse et du Brian, les élus sont contraints de penser l'accueil dans un périmètre élargi et en retrait du village. Un site de stationnement, d'une capacité de 120 places, a été créé à 500 m de la cité. Sa localisation en belvédère a l'avantage d'offrir, grâce à un cheminement très bien aménagé, une vision panoramique et la compréhension de la géomorphologie des lieux.

Cette aire de stationnement est le résultat d'une assistance du CAUE et du STAP 34, auprès de la municipalité, jusqu'à l'organisation d'une consultation de concepteurs.

FICHE TECHNIQUE

Maitrise d'ouvrage	Commune de Minerve Tél. 04 68 91 22 92
Maitrise d'œuvre	Valérie Labarthe architecte paysagiste assistée de Mathieu Carayon- Architecte associé : AAT Architecture André Théron, assisté de Tristan Cousinié
Conseil maîtrise d'ouvrage	STAP et CAUE 34
Réalisation	2008
Programme	120 places de stationnement, 1 bloc sanitaire, 1 bâtiment d'accueil
Superficie totale	6500 m ²
Superficie des bâtiments	72 et 57 m ²
Montant des travaux	813 000 € HT



Documents graphiques Valérie Labarthe

L'enjeu du paysage s'est posé d'emblée. La proposition retenue s'articule autour de trois plateaux soutenus par des murets en pierre sèche, en référence aux murets de soutènement des vignes alentour. Ces étagements, qui obéissent aux courbes de niveaux, permettent de prendre en compte les 12,5 % de la pente naturelle du terrain, de diminuer l'impact visuel des voitures, d'organiser les cheminements piétons et d'orienter les vues. En limite basse du parc, un sentier piétonnier conduit jusqu'au village à 500 m de là.

Une coupe de principe illustre l'étagement des voitures et la manière dont le piéton se déplace et se repère.



©Photo A. Perez CAUE 34



©Photo A. Perez CAUE 34

Deux constructions : un bâtiment d'accueil de 72 m² et un bloc sanitaire de 57 m² sont encastrés dans le relief. Leur parement en pierre rappelle celui des murets de soutènement. Les toitures-terrasses ont reçu une pelouse sèche adaptée au milieu.

Caractéristiques générales

Le revêtement de sol, en tri-couche gravillonné, contribue par sa teinte ocre, à se fondre dans son environnement. Des cheminements en stabilisé relient en pente douce, les différents niveaux. Les végétaux existants sur le site, oliviers et cyprès, sont conservés. Les arbres et arbustes plantés ont été choisi pour leur feuillage et leur résistance à la sécheresse : arbres de Judée, chênes verts, arbusiers, filaires, chalefs et viornes. Les plantations renforcent le parti d'aménagement. Les murets de soutènement bordés de plantations et les surfaces boisées disposées en périphérie du parc, jouent d'un effet de masque depuis Minerve.



©Photo A. Perez CAUE 34